



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTES DU LYONNAIS
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**

315 rue des Frênes - 69590 POMEYS

**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du 21 mars 2025**

DELIBERATION N° 2025-012

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mars, le Comité Syndical étant assemblé en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint Genis l'Argentière, après convocation légale du 7 mars 2025.

Nombre de membres :
En exercice : 143

Secrétaire de séance : André MOINE

Présents : 82

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Votants : 83

Reçu le 14 AVR. 2025

Quorum : 73

Affichage : 10/04/2025

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Délégués des Communes et EPCI présents :

AVEIZE (GIRAUD JB; LHOMME L), BEAUVALLON (FAURAT G), BESSENAY (PINET B), BIBOST (BONNARD F), BRULLIOLES (FRANCON A), BRUSSIEU (RUIZ S), CHABANIÈRE (BESSON E), CHAMBOST LONGESSAIGNE (SOULARD R, VINCENT A), CHAUSSAN (BESSON C), CHEVRIERES (BASSON B), CIVENS (BORDET G; FAJWISIEWICZ O), COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN (FOUILLAT J), COTTANCE (SEYTRE M), EPERCIEUX SAINT PAUL (FARGE C), ESSERTINES EN DONZY (BOCHARD F), GREZIEU-LE-MARCHE (BLANCHARD D; HODOUL Y), HAUTE-RIVOIRE (MICHEL A; CHAVEROT G), JAS (RODRIGUE M; HENRIQUES M), LA CHAPELLE-SUR-COISE (GUINAND JM; FLECHET L), LARAJASSE (BRUYAS JM; GUINAND R), LONGESSAIGNE (CHAUSSENDE A), MARINGES (PONCET JM; CROZIER B), MONTCHAL (MELAY P), MONTROMANT (JEANNE MC), MONTROTTIER (CHAVEROT B; POISSON JF), NERONDE (BAUDOUIN R; FECHE S), PANISSIERES (FONGARLAND JJ; GONZALEZ E), POMEYS (GOUTAGNY JM; LUXEMBOURGER D), POUILLY LES FEURS (MOINE A; MAILLAVIN P), RONTALON (JOYAUX M), ROZIER EN DONZY (FOUGERE G), SALT EN DONZY (COMMEAT N; VACHERON D), SALVIZINET (PRUDHOMME E), SOUZY (PUPIER C; VERNAY P), ST ANDRE LA COTE (DRAGOL I), ST BARTHELEMY LESTRA (MICHEL A), ST CYR LES VIGNES (COURT G; DENIS G), ST DENIS SUR COISE (FAURE G; CHARRETIER B), ST ETIENNE METROPOLE (CHILLET M; DRID H; JOLY H), ST GENIS L'ARGENTIERE (VOLAY J; BASTION A), ST JULIEN SUR BIBOST (VANEL T), ST LAURENT DE CHAMOUSSET (SIMON Y), ST MARTIN EN HAUT (FAYOLLE B; VERICEL F), ST MARTIN LESTRA (SAMOUILLER E; RAMBAUD C), STE AGATHE EN DONZY (PRUDHOMME D; GAGNAIRE B), STE FOY L'ARGENTIERE (BUFFARD G), VALEILLE (DEROSIER P), VILLECHENEVE (BLANC D; SARCEY C), VIOLAY (PALAIS JC), VIRIGNEUX (LAVAL D), VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION (CHARMET M; CHARMY P; DAROUX F; FOND F; RACHEDI Y; RODDE C; TESTE D)

Délégués des Communes et EPCI absents excusés :

COISE (GUINAND J), RIVERIE (MAISONNEUVE E), ST CLEMENT LES PLACES (SEVE O; GEY P), ST MEDARD EN FOREZ (BOUTEILLE M; SIRGUEY L), SAINT SYMPHORIEN SUR COISE (BANINO J; TOINET G), ST ETIENNE METROPOLE (BONNET B).

Délégués des Communes et EPCI absents excusés ayant donné pouvoir :

BRUSSIEU (VENET M – donne pouvoir à RUIZ S)

Objet: Adhésion de la commune d'Epercieux-Saint-Paul au Syndicat mixte des eaux des monts du lyonnais et de la basse vallée du Gier au 1^{er} janvier 2025 – transfert d'actifs et de passifs appartenant au budget eau de la commune d'Epercieux-Saint-Paul

Objet: Adhésion de la commune d'Epercieux-Saint-Paul au Syndicat mixte des eaux des monts du lyonnais et de la basse vallée du Gier au 1^{er} janvier 2025 – transfert d'actifs et de passifs appartenant au budget eau de la commune d'Epercieux-Saint-Paul

Considérant l'adhésion de la commune d'Epercieux-Saint-Paul au Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY) à compter du 1^{er} janvier 2025.

Considérant que le transfert en pleine propriété des actifs, acté par la délibération de la commune d'Epercieux-Saint-Paul n°2024-09-4-2 du 28 octobre 2024, n'est pas conforme à la réglementation.

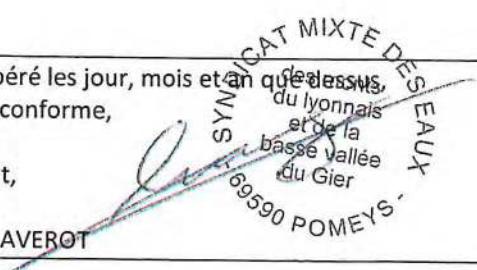
Considérant en outre que les conditions de transfert des actifs et passifs du budget eau (dissous au 31/12/2024) doivent être précisées, pour concorder avec l'intention des deux parties.

Monsieur le Président propose de délibérer les points suivants :

- La mise à disposition au Syndicat des actifs du budget eau, selon convention signée conjointement avec la commune d'Epercieux-Saint-Paul ;
- Le transfert au Syndicat des subventions d'investissement du budget eau de la commune d'Epercieux-Saint-Paul, selon convention signée conjointement avec le SIEMLY ;
- Le transfert au Syndicat des résultats de clôture au 31/12/2024, selon convention signée conjointement avec la commune d'Epercieux-Saint-Paul ;
- L'autorisation à Monsieur le Président de signer la convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ✓ Accepte la mise à disposition des actifs du budget eau de la commune d'Epercieux-Saint-Paul, selon les dispositions de la convention en annexe ;
- ✓ Accepte le transfert des subventions d'investissement du budget eau de la commune d'Epercieux-Saint-Paul, selon les dispositions de la convention en annexe ;
- ✓ Accepte le transfert des résultats de clôture au 31/12/2024 de la commune d'Epercieux-Saint-Paul, selon les dispositions de la convention en annexe ;
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération.
- ✓ Soumet au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessous, Pour copie conforme,	
Le Président, Bernard CHAVEROT	Le secrétaire de séance, André MOINE
 	
Syndicat mixte des eaux des monts du lyonnais et de la basse vallée du Gier 63590 POMEYS	

Convention de mise à disposition de l'actif et du passif de la commune d'Epercieux-Saint-Paul dans le cadre du transfert de la compétence au Syndicat Mixte des eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY)

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La commune d'Epercieux-Saint-Paul, dont le siège est Chemin des écoliers, 42 110 Epercieux-Saint-Paul, représenté par Monsieur Pierre GIROUD, son Maire dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du.....

D'UNE PART

Et

Le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY), dont le siège est 315 rue des Frênes, 69 590 Pomeys, représenté par M. Christophe MONTVERNAY, son directeur dûment habilité par délibération du conseil d'administration en date du.....

D'AUTRE PART

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Ci-après également dénommés ensemble « les parties »

Reçu le 14 AVR. 2025

APRÈS AVOIR PRÉALABLEMENT RAPPELÉ

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUE
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Le SIEMLY a pour mission le captage, le traitement et la distribution d'eau potable.

Les parties ont convenu du transfert de la compétence « eau » de la commune d'Epercieux-Saint-Paul au SIEMLY, avec effet au 1^{er} janvier 2025.

À compter de cette date, le SIEMLY se substitue à la commune d'Epercieux-Saint-Paul dans tous les droits et obligations afférents au captage, au traitement et à la distribution d'eau potable.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions patrimoniales du transfert de cette compétence.

CECI ÉTANT EXPOSE, IL A ÉTÉ CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT

Article 1er – Objet

L'objet de la présente convention est d'arrêter précisément le montant des actifs et des passifs transférés de la commune d'Epercieux-Saint-Paul au SIEMLY.

Les montants sont déterminés à partir de la situation comptable du budget eau de la commune d'Epercieux-Saint-Paul à la clôture de l'exercice 2024.

Article 2 – Actifs transférés

Les actifs suivants sont mis à disposition du SIEMLY par la commune d'Epercieux-Saint-Paul, pour l'administration de la compétence transférée :

Compte	n° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE D'AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS ANTERIEURS	AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE
208	1	APPEL D'OFFRE	31/12/2002	1 an(s)	793,33	793,33	0,00	0,00
208	3	DOSSIER AFFERMAGE	02/09/2003	50 an(s)	4 664,40	1 674,56	90,00	2 896,84
208 Résultat					5 457,73	2 467,89	90,00	2 896,84
2156	2315-2-2010	ADOUCISSEURS	02/08/2010	10 an(s)	2 613,26	2 613,26	0,00	0,00
2156 Résultat					2 613,26	2 613,26	0,00	0,00
2158	2	TRAVAUX MAIRIE	23/02/2008	50 an(s)	283,16	58,58	5,00	179,58
2158	2022-001	Travaux réseau et branchements	31/12/2022	50 an(s)	248 770,85	0,00	0,00	248 770,85
2158	2315-1BIS-2016	BRANCHEMENT ZA CHANASSON	15/11/2017	50 an(s)	742,79	84,85	14,00	643,94
2158	2315-1-2010	placement canalisation eau chemin des noisettes	08/04/2010	50 an(s)	4 748,36	1 229,68	94,00	3 424,68
2158	2315-1-2011	TRAVAUX CHEMIN DE L AVENIR	13/10/2011	50 an(s)	4 262,68	1 921,75	86,00	3 155,93
2158	2315-1-2012	extension réseau	08/08/2012	50 an(s)	915,54	199,86	18,00	697,68
2158	2315-1-2013	branchements eau chemin des noisettes.	05/11/2013	50 an(s)	682,80	133,25	13,00	536,55
2158	2315-1-2015	TVX CHEMIN DES MURES	02/12/2015	50 an(s)	7 141,81	852,83	142,00	6 146,98
2158	2315-1-2020	Création branché eau potable Le Béhé	23/04/2020	50 an(s)	3 033,53	0,00	0,00	3 033,53
2158	2315-2-2013	alimentation eau ZA CHANASSON	22/11/2013	50 an(s)	18 289,84	2 922,37	366,00	15 002,47
2158	2315-3-2010	BOUCHE A CLE CHEMIN DES ECOLIERS	30/08/2010	50 an(s)	478,40	121,48	9,00	347,92
2158	4	ADUCTION EAU POTABLE AEP	31/12/1985	50 an(s)	218 660,05	162 714,22	4 373,00	51 588,83
2158	5	TRAVAUX RESEAU AEP	23/02/2006	50 an(s)	6 206,30	2 233,58	124,00	3 848,74
2158	6	ADOUCISSEURS MAIRIE ECOLE	23/02/2006	50 an(s)	4 097,50	4 097,50	0,00	0,00
2158	7	CANALISATION CHEMIN DE LA LOIR	31/12/2007	50 an(s)	1 362,32	437,17	27,00	888,15
2158	8	TVX LOTISSEMENT RIMO	31/12/2007	50 an(s)	3 247,64	1 035,00	64,00	2 148,64
2158 Résultat					522 931,57	177 182,10	5 330,00	340 416,47
Grand Somme					531 002,56	182 263,25	5 426,00	343 313,31

La valeur brute des actifs transférés est fixée à 531 002,56 €. Le montant des amortissements constatés au 31/12/2024 est de 187 689,25 €. La valeur nette des éléments d'actifs mis à disposition est de 343 313,31 €.

Article 3 – Emprunts transférés

Néant

Article 4 – Subventions d'investissement transférées

Les subventions d'investissement suivantes sont transférées pour l'administration de la compétence transférée :

Compte	n°	Désignation de la subvention	Durée de reprise	Valeur brute	Subventions reprises au 31/12/2024 (compte 1391)	valeur nette au 01/01/2027
131	131ant2005	rattrapage subvention	50 ans	4 148,96	1 863,50	2 285,46

La valeur brute de l'unique subvention transférée est de 4 148,96 €. Le montant des reprises de subventions transférées au 31/12/2024 s'établit à 1 863,50 €. Le montant de la subvention à reprendre au compte de résultat est de 2 285,46 €.

Article 5 – Résultats transférés

Pour financer les besoins de la compétence transférée, les parties ont en outre convenu le transfert de la totalité du résultat de clôture à l'issue de l'exercice 2024.

Ce résultat se répartit de la manière suivante :

Résultat de clôture de la section d'investissement :	- 119 880,29 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement :	+ 195 153,44 €
Résultat total à la clôture de l'exercice 2024 :	+ 75 273,15 €

Ce résultat matérialise le fonds de roulement du budget eau au 31/12/2024. En l'absence de tout besoin en fonds de roulement (notamment aucun reste à recouvrer), il est strictement identique à la trésorerie du budget à la même date, représentée par le solde du compte 45101 « compte de rattachement avec le budget principal ». Le solde du compte 45101 au 31/12/2024 est de 75 273,15 €.

Fait à Epercieux-Saint-Paul, le, en deux exemplaires originaux

Pour la commune d'Epercieux-Saint-Paul
Son maire, Pierre GIROUD

Pour le SIEMLY
Son président, Bernard CHAVEROT